

PROGRAMME « TFP APS » AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

CADRE REGLEMENTAIRE : cahier des charges CPNEFP V1 du 16/11/2020

PUBLIC VISE : toute personne souhaitant travailler dans les métiers de la sécurité

PRE-REQUIS :

- ❖ Obtention d'une autorisation préalable d'entrée en formation du CNAPS ou être déjà titulaire d'une carte professionnelle du CNAPS
- ❖ Réussite aux épreuves écrites et orales de la langue française (niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues)

DUREE DE LA FORMATION : 175 H + Examens 8 H

NOMBRE STAGIAIRES : 4 à 12

Tronc commun 41 H

- ✚ UV1 SST (***4 à 10 STG maximum, au-delà de 10 dédoubler la session***)
- ✚ UV2 Environnement juridique (16h)
- ✚ UV3 Gestion des conflits (5h)
- ✚ UV4 Module stratégique (transmission consignes) (6h)

Modules spécifiques 134 H

- ✚ **Complément avec le tronc commun UV02 Environnement juridique : (5h)**
- ✚ **Complément avec le tronc commun UV03 Gestion des conflits : (9h)**
- ✚ **Complément avec le tronc commun UV04 Module stratégique : (2h)**
- ✚ UV5 Prévention des risques d'incendie (7h)
- ✚ UV6 Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier (7h)
- ✚ UV7 Sensibilisation aux risques terroristes (13h)
- ✚ UV8 Module professionnel (45h)
- ✚ UV9 Palpation de sécurité et inspection des bagages (7h)
- ✚ UV10 Surveillance par moyens électroniques de sécurité (7h)
- ✚ UV11 Gestion des risques (11h)
- ✚ UV12 Module évènementiel spécifique (7h)
- ✚ UV13 Gestion des situations conflictuelles dégradées (7h)
- ✚ UV14 Module industriel (7h)

PROGRAMME « TFP APS » AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail ;
- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaire ;
- Connaître les dispositions utiles du code pénal ;
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche ;
- Etre capable d'analyser les comportements conflictuels ;
- Etre capable de résoudre un conflit ;
- Etre capable de régler une situation conflictuelle ;
- Connaître les outils de transmission ;
- Savoir transmettre des consignes ;
- Réaliser une remontée d'informations ;
- Connaître des vecteurs d'incendie ;
- Application du code de procédure pénale lors des missions de sécurité et de sûreté ;
- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes ;
- Connaître les niveaux de risques associés au terrorisme ;
- Connaître les différents matériels des terroristes ;
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes ;
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes ;
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité ;
- Se protéger soi-même ;
- Protéger les autres ;
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention ;
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre ;
- Sécuriser une zone ;
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger ;
- Notions de secourisme « tactique » ;
- Alerter les secours ;
- Appliquer les techniques d'information et de communication ;
- Savoir transmettre les consignes et les informations ;
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS ;
- Savoir contrôler les accès ;
- Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité ;
- Savoir effectuer les Rondes et surveillance et systèmes de contrôle des rondes ;
- Gestion des risques ;
- Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation ;
- Identifier les acteurs d'un événement ;
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements ;
- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes ;

PROGRAMME « TFP APS » AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

- Evaluer les risques professionnels ;
- Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques ;
- Etre capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques avec méthodes directives et participatives, et, cas pratiques et mises en situation.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Support de cours PowerPoint et clé IconeGraphic, vidéos, ordinateurs
- Poste Central de Sécurité pédagogique équipé de téléphones
- Emetteurs/récepteurs et DATI
- Blocs d'éclairage de sécurité permanents et non permanents
- Système de sécurité incendie (SSI)
- Système de vidéosurveillance dédié
- Centrale d'intrusion
- Aire de feu et extincteurs (eau, CO2 réels et en coupe) et têtes d'extinction automatique à eau
- Système de pointage et d'enregistrement des rondes et une armoire à clé
- Matériel de secourisme : Mannequins (nourrisson/enfant/adulte) – Divers outils de simulation (exemple : garrots, défibrillateurs etc...)
- Armes factices, grenades et fumigènes
- Registres : main courante, consignes, évènements/anomalies, clés, visiteurs, permis feux

VALIDATION (épreuves théoriques et pratiques) : 7H

- **UV1** (SST) :

Notation : le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de l'INRS ; 1 candidat déjà titulaire du SST devra refaire le module et la validation

QCU informatisés :

- **UV2** : 15 questions
- **UV3** : 10 questions
- **UV4** : 05 questions
- **UV5** : 10 questions
- **UV6** : 05 questions



PROGRAMME « TFP APS » AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

- **UV7** : 10 questions
- **UV8** : 15 questions
- **UV9** : 10 questions
- **UV10-12-14** : 15 questions
- **UV11** : 08 questions

Notation :

Note supérieure ou égale à 12 : l'unité de valeur est acquise,

Si comprise entre 8 et 12 : le candidat est ajourné et peut repasser le(s) UV concerné(s)

Si inférieur à 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation du ou des module(s) concerné(s) avant de pouvoir repasser l'examen QCU

Tests Pratiques (mises en situation) :

UV13 & 15 : Mise en situation pratique sur deux contextes professionnels en binôme (30 minutes par binôme) tirés au sort par le candidat (un scénario PC + un scénario rondier) et à l'issue rédaction d'un compte rendu manuscrit

Notation :

Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte par le jury désigné en fonction des résultats de la grille d'évaluation et des délibérations du jury